



Titre professionnel niv. 1 Psychologue du travail

Psychologue du travail

Crédits : 180 ECTS code CPN74 (RNCP enregistrement pour 4 ans – Arrêté du 29 juillet 2014)

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : certification de niveau I **bac+5**

Objectifs et compétences visées

Conduire un bilan de compétences : connaissance approfondie des théories permettant de relier la pensée et le langage dans la pratique professionnelle ou l'auto-analyse, connaissance des bases de la pragmatique de l'interaction, maîtrise des méthodes de formalisation de l'expérience et des méthodes psychométriques, utilisation pratique des tests de personnalité.

Réaliser des expertises et conseiller les CHSCT : connaissance des bases de la théorie du cadre en psychologie et des théories de l'activité, maîtrise des méthodes d'observation (papier/crayon, vidéo...) et de recueil de données du travail en vue de les analyser du point de vue clinique, maîtrise des techniques de coanalyse du travail en clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations simples et croisées.

Conseiller les entreprises et administrations en organisation du travail : connaissance des principes de la psychologie sociale des organisations, maîtrise des méthodes réflexives et d'animation de groupes, application et utilisation des techniques d'auto-confrontations croisées spécifiquement.

Former et intervenir en matière de santé mentale au travail, de stress et de prévention des conflits : connaissance approfondie des bases de la psychopathologie du travail et de ses applications majeures, maîtrise des méthodes utilisées en psychodynamique du travail et en analyse clinique de l'activité, application et utilisation des techniques d'entretiens de groupe, des outils d'analyse de l'activité et des techniques de restitutions des résultats par écrit et par vidéo.

Analyser le facteur humain dans la qualité de la production, la sécurité des personnes et la sûreté des installations : connaissance fondamentale des théories du facteur humain au travail, connaissance des bases d'analyse de l'erreur humaine, maîtrise de la méthode de l'arbre des causes, maîtrise des méthodes et techniques d'exploitation des données documentaires du travail.

Accompagner les transitions professionnelles et reconnaître les acquis de l'expérience : connaissance de la psychologie du développement des adultes, connaissance de la didactique professionnelle et de ses principes, maîtrise des concepts de base de l'explicitation de l'expérience et de son développement, maîtrise des méthodes psychométriques, maîtrise de méthode d'entretien d'élaboration et des méthodes de formalisation de l'expérience vécue, utilisation du test du SOSIE.

Débouchés

Ces professionnels dont l'activité est soumise au code de déontologie du psychologue développent leur compétences en tant que praticiens libéraux, consultants au sein de cabinets et structures spécialisés ; ou encore, de salariés cadres au sein des DRH ou des CHSCT des grandes entreprises ou administrations. Les emplois occupés peuvent être : Psychologue du travail, Psychologue, Conseil en organisation, Consultant.

Codes ROME les plus proches :

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle.

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise.

Public concerné

Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.

Conditions d'accès

Etre titulaire d'un Bac+2 ou plus ;

Si Bac+2 et plus hors Psychologie : valider les UE de pré-requis exigés ; Des dispenses d'UE sont possibles pour les cas prévus. Toute demande de dispense y compris celle ne relevant pas de la jurisprudence devra faire l'objet d'un dossier de validation des études supérieures (VES) ;

Les titulaires d'un diplôme bac+4 dans la spécialité et justifiant de l'expérience professionnelle requise peuvent intégrer au niveau de la PST219 sous réserve de l'acceptation de la candidature ;

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels – décret 1985) – se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

(cf. détails page 2)

Calendrier prévisionnel 2017-2018

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 5 juin 2017		
Inscriptions jusqu'au	mar. 31/10/2017	sam. 31/03/2018
Début des cours	lun. 18/09/2017	lun. 26/02/2018
Interruption des cours	sam. 16/12/2017	-
Reprise des cours	lun. 8/01/2018	-
Fin des cours	sam. 10/02/2018	sam. 30/06/2018
Semaine de révisions	sem. du 12/02/2018	sem. du 2/07/2018
Examens 1ère session	sem. du 19/02/2018	sem. du 9/07/2018
Examens 2nde session	du 27/08/2018 au 8/09/2018	
Soutenance du mémoire et séminaires PST219	1er trimestre 2018	

** Document non contractuel – les informations contenues peuvent donner lieu à des modifications **



Conservatoire national des arts et métiers de La Réunion

Equipe pédagogique nationale **Travail**

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Cas de dispenses automatiques

- ▶ si Bac+2 et plus hors psychologie :
 - TOF106 et CCE105 au titre de l'UE optionnelle ;
 - TOF101 et TOF105 au titre des 2 UE complémentaires ;
 - PST001 (si bac+2 autre que littéraire, philosophique, juridique et artistique ou absence de validation d'un enseignement en statistiques).
- ▶ si Bac+2 de psychologie : PST001, PST002, PST003 et PST004 ;
- ▶ si Licence du Cnam Psychologie du travail (LG038-p3) : année 1 ;
- ▶ Si Licence ou diplôme supérieur de psychologie : PST001, PST002, PST003, PST004, TOF106, CCE105, PST108 et PST115 ;
- ▶ Si maîtrise ou master 2 de psychologie du travail : PST001, PST002, PST003, PST004, TOF106, CCE105, PST105, PST108, PST115 et PST117.

Toute demande de dispense devra faire l'objet d'une VES (validation des études supérieures) avec dépôt de dossier conformément à la note de règlement 2017-04/DNF.

Prérequis :

- si Bac+ 2 **hors psychologie** : valider PST001 (uniquement pour Bac+2 littéraire, philosophique, juridique et artistique ou n'ayant pas validé d'enseignement en statistiques), PST002, PST003 et PST004 ;
- si Bac+ 2 de **psychologie** : valider TOF101, TOF105, TOF106 et CCE105.

Année 1 (44/46 ECTS)

formation théorique en psychologie du travail

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1						
CCE1051	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4	cours		1	Eq. b.c
PST001	Statistique descriptive et statistique inférentielle	4	TP		1	a
PST004	Introduction à la psychologie cognitive et éléments de psychologie du développement cognitif	6	cours		1	a
PST105	Le psychologue, le travail et l'emploi	6	cours		1	
PST106	Clinique de l'activité et psychologie du travail	6	cours		1	
TOF101	Analyse des emplois et des activités professionnelles	6	TP		1	Eq. c
TOF106	Travail, emploi et qualifications	4	cours		1	Eq. c

SEMESTRE 2						
CCE1052	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	4	cours		1	Eq. b.c
PST002	Introduction à la psychologie clinique	6	cours		1	a
PST003	Introduction à la psychologie sociale et des organisations	6	cours		1	a
PST108	Langage, activité, développement	6	cours		1	
PSY206	Psychodynamique et psychopathologie du travail	6	cours		1	
TOF105	Accueil et information sur les parcours de formation et les certifications professionnelles	6	cours		1	Eq. c

Mémoire

A l'issue de la validation des séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail (PST219), l'élève pourra soutenir son mémoire professionnel.

Nul ne peut se présenter plus de deux fois à la soutenance de mémoire.

Année 2 (30 ECTS)

formation pratique et clinique

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
SEMESTRE 1						
PST115	Les méthodes psychométriques	6	TP		1	d
ENSEIGNEMENTS ANNUELS						
PST116	Clinique de l'expérience professionnelle : formation pratique	12	TP		1	d
PST117	Textes et théories en psychologie du travail	12	TP		1	d

Année 3 (48 ECTS)

formation pratique et clinique

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS						
PST118	Pratiques de terrain en psychologie du travail	12	TP		1	d
UA210Q	Expérience professionnelle	36				

Année 4 (60 ECTS)

travaux de fin d'études et mémoire

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1) (2)	
ENSEIGNEMENTS ANNUELS						
PST219	Séminaires de préparation au diplôme de Psychologue du travail	12	cours		1	d
UAPS04	Mémoire terminal	48	oral		3	(2)

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (voir le service accueil)

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(2) coefficients : le mémoire ne peut être soutenu qu'une fois toutes les autres UE validées. **L'obtention d'une note supérieure ou égale à 12/20 est obligatoire. Une note inférieure est éliminatoire (cf. conditions de délivrance page suivante).**

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. les élèves n'ayant pas de formation en psychologie doivent valider les UE PST001, PST002, PST003 et PST004 au titre des UE optionnelle et complémentaires (voir encadré ci-dessus).

b. CCE105-1 ou CCE105-2 au choix

c. TOF106 + CCE105 = UE optionnelle ; TOF101 + TOF105 = 2 UE complémentaires

d. Nul ne peut être inscrit **plus de deux fois** (soit quatre sessions consécutives) aux unités d'enseignement de professionnalisation: PST115, PST116, PST117, PST118, PST219. Ces unités de professionnalisation, réalisées en présentiel, exigent une assiduité. Une fois **validées, elles sont acquises pour deux ans.**

Expérience professionnelle

L'élève doit impérativement valider l'expérience professionnelle (UA210Q) **avant** de s'inscrire à la PST219. Il devra justifier de 2 ans d'expérience dans la spécialité ou 3 ans hors domaine complétés par 6 mois de stage en psychologie du travail. Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé à partir d'au moins 3 UE du parcours validées (se rapprocher du service accueil)

Les élèves ayant validé leur rapport d'expérience dans le cadre de la licence générale Psychologie du travail du Cnam (LG038-p3) en sont dispensés.

Un dossier de candidature devra être renseigné et transmis à la Direction Nationale des Formations à Paris, accompagné du rapport d'expérience (activité professionnelle ou stage). Après étude du dossier, il sera notifié à l'élève l'autorisation ou non de poursuivre en cycle terminal (année 4).

Au plus tard, 40 jours avant la date de soutenance du mémoire, le candidat doit faire parvenir le nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel via le service de la scolarité du centre régional. La soutenance dure 1h30 environ.

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Pour la délivrance du Titre, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) Ces conditions sont exigibles avant la présentation au mémoire ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque UE ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle en psychologie du travail ou de 3 ans d'expérience professionnelle hors spécialité ET d'un stage de 6 mois* en lien avec le domaine (UA210Q) - **à valider impérativement avant l'inscription en PST219** ;
- Avoir satisfait aux exigences d'assiduité lors du suivi des enseignements de professionnalisation (soit deux absences autorisées sur l'année) ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 (coef.3)** mémoire terminal (UAPS04) ;
- Etre âgé d'au moins 24 ans le jour de la soutenance du mémoire terminal.

* Les conditions d'expérience ci-dessus constituent des conditions générales. En fonction de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle du candidat, le jury de délivrance peut être amené à moduler les caractéristiques du stage (nature et durée), sans toutefois que sa durée puisse être inférieure à 3 mois.

** Une mention peut être accordée dans le cas où la moyenne des notes obtenues en PST219 et UAPS04, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 13/20 - cf. règlement du diplôme de

Psychologue du travail pour en savoir plus <http://psychologie-travail.cnam.fr/>

Cf. note de règlement de délivrance du Titre professionnel 2016-15/DNF

Délivrance de la licence (cf. fiche descriptive de la licence du Cnam LG038-p3)

La validation des UE de l'année 1 du Titre Psychologue du travail (CPN74) permet d'obtenir la licence Psychologie du travail et clinique du travail (LG038-p3) sous réserve d'obtenir en complément la ERG126, le niveau du test Bulat et de justifier d'un an d'expérience professionnelle dans le domaine (ou 6 mois de stage).

- une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.
- un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (décret n°90-255 du 22/03/1990)

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Le Titre fait l'objet d'une progression pédagogique sur 4 années qu'il est fondamental de respecter.

	Fréquence des cours		
	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements		
Cours	6 regroupements + 6 webconférences	7 regroupements + 6 webconférences	12 regroupements + 10 webconférences
PST219	2 jours de séminaire + TP (de février à juin)		
Alternance	1 journée de 7h / semaine en centre de formation		
	durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20		

La présence aux TP est **obligatoire**. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens** (hors TP).

Les élèves inscrits en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire.

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

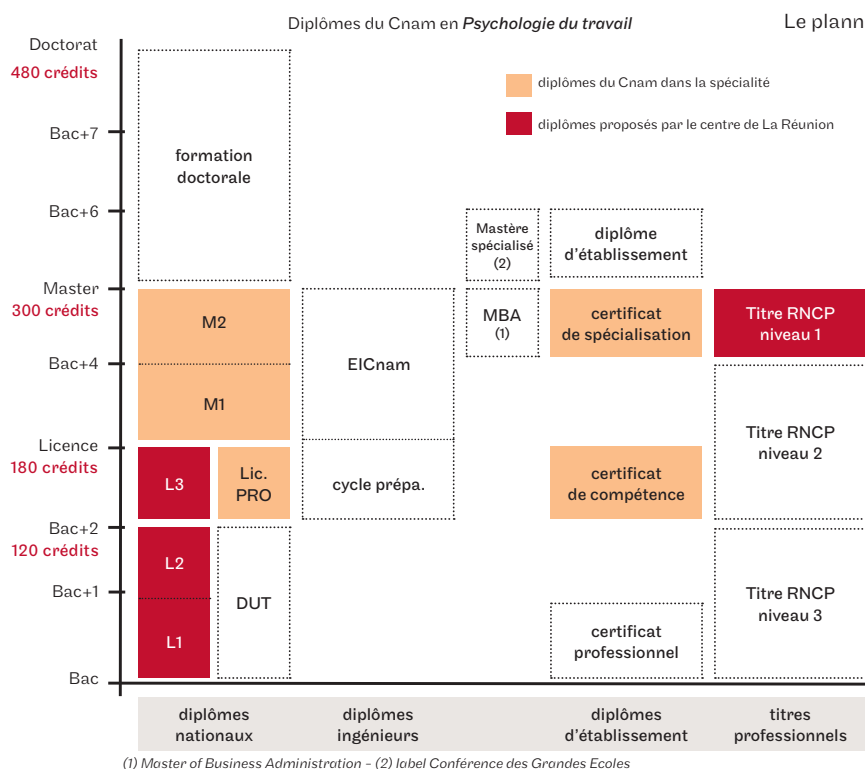
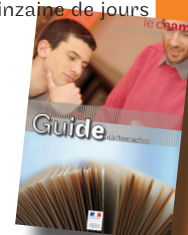
Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors mémoire). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre, compte tenu des spécificités des UE de professionnalisation)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.



Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2017-2018 : **05/06/2017**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2017 à fév. 2018) : **31/10/2017**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2018) : **31/03/2018**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re)) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur ([téléchargeable sur www.cnam.re](http://www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 168 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 168 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2017-2018

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	150€	150€
Droit complémentaire par UE (tarif. hors FOAD) + mémoire (UAPS04)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Expérience professionnelle (UA210Q)	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son Opca (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁴	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseillère en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 150 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

**“Ma réussite,
c'est le cnam !”**



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Marie Laly ANANDRAYEN
lanandrayen@cnam.re

1, rue Sully Brunet
Tél. 0692 69 60 81
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi